



Vigne

Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

N°01
24/03/2020



Animateur filière

Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Site de Bordeaux

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°01 du 24/03/2020 »

Dans le contexte actuel de confinement et compte tenu des difficultés de réalisation des observations sur le terrain, les équipes font leur maximum pour offrir une information la plus fiable possible.

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) : 2,3.**

Climatologie

- **Baisse des températures annoncée.**

Œufs d'hiver de mildiou

- **Premiers œufs mûrs au laboratoire.**

Tordeuses

- **Emergence des papillons : sommes de températures localement atteintes.**

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).



Phénologie

En moyenne, l'Ugni blanc est au stade 2,3 (entre gonflement du bourgeon et bourgeon dans le coton), ce qui représente une quinzaine de jours d'avance par rapport à la moyenne.



Stade 02 – gonflement du bourgeon



Stade 03 – bourgeon dans le coton

Climatologie

- **De la semaine passée**

Températures

Les températures moyennes de la semaine passée atteignent 13,1°C.

Pluies

Les pluies ont été très rares la semaine passée. Les précipitations maximales atteignent 1 mm pour Le Bois Plage en Ré (17) et 1.5 mm pour Segonzac (16) et Bouteville (16).

- **Prévisions météo**

Les prévisions météo annoncent un temps sec au moins jusqu'à la fin de la semaine, avec une nette baisse des températures. Quelques gelées blanches sont possibles.

Maladies

- **Mildiou**

Rappel des éléments de biologie

Le mildiou de la vigne se conserve sous forme d'oospores (œufs d'hiver) présentes sur les feuilles attaquées à l'automne et tombées au sol.

Après leur maturation, ces œufs germent dans l'eau à partir d'une température moyenne de 11°C, et libèrent des zoospores qui peuvent provoquer les contaminations. Après une incubation de 10 à 20 jours suivant les températures, apparaissent les conidiophores (fructifications contenant les conidies) sur la face inférieure des feuilles. Les conidies assurent les contaminations secondaires ou repiquages en présence de pluies. La phase d'incubation (période entre contamination et apparition des symptômes) est directement liée à la température et peut se limiter à 5 jours en été. Les contaminations ne se réalisent qu'en cas de pluies mais les repiquages sur une vigne contaminée peuvent se réaliser à la faveur de rosées matinales ou de brouillards épais. L'optimum thermique de *P. viticola* est de l'ordre de 25°C, et sa plage d'activité se situe entre 11 et 30°C.

Les conditions nécessaires pour les contaminations de mildiou sont les suivantes :

- germination des œufs d'hiver en moins de 24 heures,
- vigne réceptive (au moins 1 feuille étalée),
- températures moyennes supérieures à 11°C,
- pluviométrie suffisante (3-5 mm minimum).

Maturation des œufs d'hiver

Au laboratoire, certains échantillons présentent des œufs d'hiver ayant atteint la maturité et capables de germer en 24h. Pour le modèle, les premiers œufs ne seront pas mûrs avant plusieurs jours.

• **Nécrose bactérienne**

Éléments de biologie

La nécrose bactérienne est provoquée par une bactérie, *Xylophilus ampelinus*, qui vit exclusivement sur la vigne, dans les vaisseaux du bois (dans la sève). Elle n'est pas présente naturellement dans la vigne, elle y est introduite par du matériel végétal infecté (greffons, boutures, ...) ou par du matériel agricole pollué (sécateurs, machines).

Les bactéries sont émises en abondance dans les pleurs au moment des opérations de taille. Ces pleurs contaminent les bourgeons sains sur lesquels elles s'écoulent. Le vent et la pluie facilitent leur dissémination sur les ceps environnants. Un printemps froid et humide, ainsi que de fortes pluies d'automne sont des facteurs favorisant la propagation de la maladie.

Moyens de lutte prophylactique

La lutte prophylactique consiste à :

- Tailler pendant le repos végétatif complet, en l'absence de pleurs.
- Sortir et brûler rapidement les bois de taille dans les parcelles ayant fortement exprimé la maladie au cours du printemps précédent (la bactérie peut vivre 5 mois dans les bois de taille).
- Attacher rapidement pour limiter la re-contamination par les pleurs.
- Éviter la pré-taille mécanique.
- Limiter les opérations mécaniques occasionnant de nombreuses blessures (épamprage mécanique, effeuillage mécanique) et régler correctement les machines pour réduire ces lésions.
- Entre chaque parcelle, désinfecter soigneusement le matériel (pré-tailleuse, tailleuse, sécateur...) avec de l'eau de javel ou de l'alcool.
- Pour l'ensemble des travaux mutilants (taille, rognages, vendanges...), travailler dans les parcelles contaminées en dernier.
- Dès le mois de juin, repérer les parcelles présentant des symptômes pour leur faire bénéficier les années suivantes des mesures de protection spécifiques aux parcelles contaminées.



Nécrose bactérienne
(Crédit photo M. Girard - CA17)

Observations

A cette saison, le manque de débourrement est le symptôme principal de la maladie. S'y ajoutent les dessèchements, flétrissements et mort de jeunes pousses peu après le débourrement.

Évaluation du risque :

Les conditions climatiques pluvieuses de l'hiver dernier et de ce printemps ont été très favorables à la maladie. Les sols sont détrempés et on constate la présence de nombreuses mouillères. Le risque est a priori fort dans les parcelles contaminées.

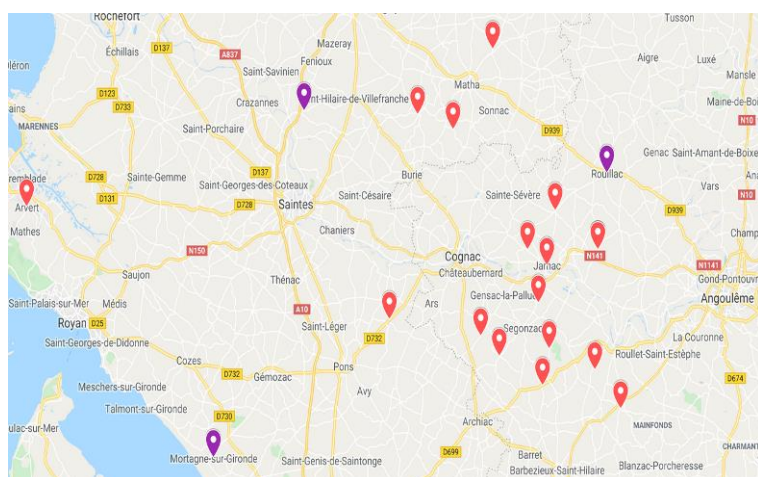


Ravageurs

• Tordeuses

Deux espèces de tordeuses de la grappe sont présentes dans le vignoble charentais, la Cochylys et l'Eudémis. La Cochylys occupait historiquement un territoire assez important, notamment en Charente-Maritime. Actuellement elle se cantonne principalement aux secteurs de Rouillac (16), Annepont (17) et Mortagne sur Gironde (17). Elle apprécie les lieux humides et chauds.

L'Eudémis est une espèce fortement représentée sur certains secteurs, notamment à l'est et au nord du vignoble. Elle est surtout piégée sur les secteurs de Matha (17), Segonzac (16), Jurignac (16), Jarnac (16) et Mérignac (16). Elle préfère les lieux secs et chauds.



Zone à pression Eudémis



Zone à pression Cochylys



Emergence

L'Eudémis et la Cochylys effectuent une diapause facultative au stade chrysalide (contrairement à la pyrale de la vigne). La réduction de la longueur du jour, fin juillet à mi-août en Charentes, déclenche l'entrée d'une grande majorité de chenilles en diapause. Une certaine quantité d'énergie thermique reçue par la chrysalide est nécessaire pour sortir de la diapause. La date des premières émergences printanières des papillons est estimée par le modèle de Roehrich. L'émergence des papillons peut s'étaler sur 2 à 4 semaines. Cochylys émerge avant Eudémis. En Charentes, les adultes émergent vers la mi-avril avec une protandrie de 2 à 3 jours.

Modèle ROEHRICH pour estimer la somme de température minimum pour avoir les premières captures du 1^{er} vol d'Eudémis : somme des $(T_{min}+T_{max})/2$ de chaque jour en base 0°C à partir du 1^{er} février, seuil minimum de **565°jours**.

	Segonzac	Blanzac	Bouteville	Hiersac	Rouillac	Ste Marie de Ré	Burie	Chadenac	Montendre	Sablanceaux
23 mars 2020	523 °C	516 °C	574 °C	506 °C	499 °C	566 °C	538 °C	522 °C	531 °C	520 °C
Seuil 565 ° 2019	29 mars	30 mars	24 mars	29 mars	1 avril	26 mars	26 mars	29 mars	29 mars	30 mars
Seuil 565 ° 2018	13 avril	16 avril	11 avril	14 avril	15 avril	9 avril	14 avril	14 avril	14 avril	13 avril

Au 23 mars 2020, la somme des températures moyennes en base 0°C à compter du 1er février atteint ou dépasse 565° jours pour Ste Marie de Ré et Bouteville. Ailleurs, elle varie de 499° à 538°.

A partir de cette semaine, le piégeage (sexuel ou alimentaire) et la confusion sexuelle doivent être mis en place. Consultez la [fiche technique Vers de la grappe](#) qui présente les différents type de piégeage.

Confusion sexuelle

Avantages de la confusion sexuelle

- Efficacité vis-à-vis des vers de grappe à condition de pression faible à modérée
- Protection tout au long de la saison
- Pas de contrainte réglementaire (délais de rentrée dans la parcelle, mélanges interdits, délais avant récolte)
- Préservation de l'environnement, de la biodiversité, des auxiliaires de la vigne

Principe de la méthode

Les femelles d'Eudémis et de Cochylys sécrètent des substances chimiques sexuellement attractives pour les mâles, appelées phéromones.

La confusion sexuelle consiste à saturer l'environnement de phéromones de synthèse. Les mâles ne parviennent plus à localiser les femelles, ce qui empêche l'accouplement et les pontes.

Quelques règles pour la réussite de la confusion

La mise en place de la confusion doit se faire impérativement avant le début du vol de la première génération. L'îlot de confusion sexuelle doit être mis en œuvre sur une surface minimale de 10 ha, homogène, d'un seul tenant. La présence de parcelles non confusées ou abandonnées au milieu d'un îlot est à proscrire. Il faut respecter les modalités de pose des diffuseurs (type lien, RAK ou puffer) en fonction de la densité de plantation, des zones d'échanges (friches, parcelles non protégées, vignes arrachées), des vents dominants. Les 500 diffuseurs/ha sont répartis en ligne ou quinconce 1 rang sur 2. Un diffuseur couvre 20m². Sur les bordures de l'îlot confusé, le nombre de diffuseurs est doublé. Pour les puffers, on en utilise entre 2,5 et 4 par hectare, selon la configuration et les vents dominants.

Des rencontres fortuites entre mâles et femelles sont toujours possibles, surtout si la population de papillons est importante. Il est impératif de suivre l'évolution de la pression par génération et de s'assurer de l'efficacité de la confusion sexuelle. Le suivi consiste à mettre en place des **pièges alimentaires, à observer les pontes, à réaliser des comptages des glomérules ou perforations à chaque fin de génération**, au sein de la zone confusée.

Les pièges alimentaires permettent d'identifier une espèce (Eudémis ou Cochylys), d'établir une dynamique de vol des papillons et de donner des indications sur les dates de premières pontes (4 à 7 jours après les premières femelles). Les pièges sexuels sont inefficaces en zone confusée. Ils peuvent être placés à l'extérieur de la zone confusée, au moins à 400 mètres.

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Observations débourrement**
- **Mise en place des pièges sexuels**

Communiqué de la CRA NA :

Dans le cadre de l'activité de la surveillance biologique du territoire, il a été décidé de maintenir la diffusion des Bulletins de santé du Végétal (BSV) et le programme ENI tel que prévu initialement.

Cela implique que chacun d'entre vous puisse réaliser les observations BSV et ENI. Ainsi, au vu de la continuité de service SBT, la dérogation peut être appliquée à votre activité terrain afin de pouvoir réaliser les observations / tours de plaine qui alimenteront l'analyse de risque des BSV.

Bien entendu, ces déplacements et observations doivent se faire dans le strict respect des mesures barrières. En particulier, lors de la réalisation des observations sur les parcelles, **aucun contact ne doit se faire avec l'agriculteur propriétaire.**

Néanmoins, priorité absolue étant donnée à la sécurité de l'ensemble des observateurs du réseau ainsi que des propriétaires des parcelles suivies, plusieurs éditions pourraient voir leurs réseaux d'observation temporairement restreints.

Pour des raisons de fermeture de sites, certains suivis biologiques (maturation des œufs d'hiver de mildiou de la vigne, projection des ascospores de tavelure du pommier) seront également affectés.

Nous vous assurons des efforts déployés par l'ensemble des animateurs BSV de Nouvelle-Aquitaine pour assurer la continuité des informations fournies dans nos bulletins.

Nous vous tiendrons bien sûr informés en cas d'évolution de la situation, et des impacts que cela pourrait avoir sur la bonne diffusion de nos communications.

Restant à votre écoute et à vos côtés en cette période difficile,

L'équipe BSV N-A

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac, Barbezieux et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".